



changement de régime matrimonial

Par **YvonneD**, le **06/12/2019** à **11:49**

Bonjour,

Nous nous sommes mariés au Royaume-Uni et vécu 10 ans là-bas. En 2010 nous avons déménagé en France. Nous souhaitons divorcer aujourd'hui. D'après ce que j'ai compris, notre régime matrimonial a basculé au régime français depuis notre résidence en France. Mais quel sera le sort des biens acquis pendant les années passées au Royaume-Uni ? Comment et sous quel régime sont-ils traités et comment se fait le partage ?

Je vous remercie de vos réponses par avance,